

Apprentissage Rémunération

Contrats d'apprentissage
conclus jusqu'au
31 décembre 2018

Montant mensuel du Smic au 1^{er} janvier 2019 : 1 521,22 € pour 151,67 heures (35h/semaine)

SALAIRE MINIMUM PERÇU PAR L'APPRENTI

(Articles D.6222-26, D.6222-27 du code du travail)

Apprenti	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	MC ou connexe
De moins de 18 ans	25 % du Smic 380,31 €	37 % du Smic 562,85 €	53 % du Smic 806,25 €	52 % du Smic 791,03 €
De 18 à 20 ans	41 % du Smic 623,70 €	49 % du Smic 745,40 €	65 % du Smic 988,79 €	64 % du Smic 973,58 €
De 21 ans et plus*	53 % du Smic 806,25 €	61 % du Smic 927,94 €	78 % du Smic 1 186,55 €	76 % du Smic 1 156,13 €

L'apprenti est exonéré de la totalité des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle pour la part de rémunération inférieure ou égale à 79 % du SMIC. Ces dispositions s'appliquent aux cotisations et contributions dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2019.

Dès le 1er janvier 2019, l'employeur bénéficie dorénavant sur la rémunération des apprentis de la réduction générale de cotisations patronales renforcée.

Certaines conventions prévoient une rémunération supérieure

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI EN BÂTIMENT ET TP

Apprenti	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	MC ou connexe
De moins de 18 ans	40 % du Smic 608,49 €	50 % du Smic 760,61 €	60 % du Smic 912,73 €	65 % du Smic 988,79 €
De 18 à 20 ans	50 % du Smic 760,61 €	60 % du Smic 912,73 €	70 % du Smic 1 064,85 €	75 % du Smic 1 140,92 €
De 21 ans et plus*	55 % du Smic 836,67 €	65 % du Smic 988,79 €	80 % du Smic 1 216,98 €	80 % du Smic 1 216,98 €

*ou du minimum conventionnel s'il est supérieur au SMIC

www.cm-alsace.fr

Service Jeunes et Entreprises de la Chambre de Métiers d'Alsace



Schiltigheim
30 avenue de l'Europe
CS 10011 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 19 79 79
Fax : 03 88 19 79 01
je.bas-rhin@cm-alsace.fr

Colmar
13 avenue de la République
CS 20044
68025 Colmar Cedex
Tél : 03 89 20 84 50
Fax : 03 89 24 40 42
je.colmar@cm-alsace.fr

Mulhouse
12 boulevard de l'Europe
BP 3007
68061 Mulhouse Cedex
Tél : 03 89 46 89 00
Fax : 03 89 45 44 40
je.mulhouse@cm-alsace.fr